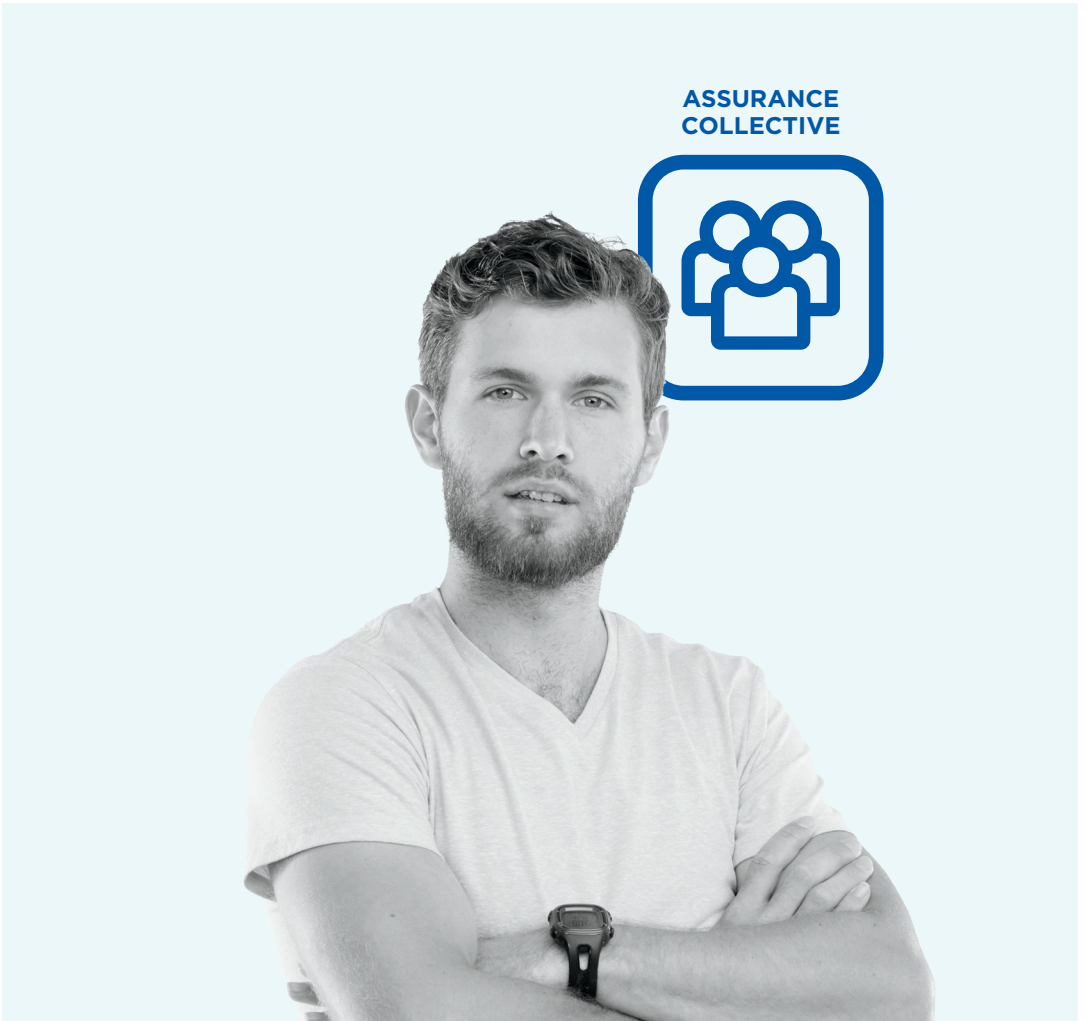


ASSURANCE  
COLLECTIVE



## **Votre guide d'information sur les orthèses du pied**

# Documents à fournir avec votre réclamation

Pour que nous puissions traiter votre réclamation efficacement et nous assurer que vous répondiez aux critères d'admissibilité, veuillez fournir tous les documents requis.

## Critères d'admissibilité

Les orthèses du pied faites sur mesure doivent répondre à un besoin médical, comme déterminé par un professionnel de la santé qualifié.\*

\*Vous référer au tableau pour obtenir la liste des principaux professionnels de la santé qualifiés.

## Documents et information à fournir

- Le nom du professionnel de la santé qui vous a évalué et déterminé le besoin médical.
- Les résultats de l'examen biomécanique :
  - antécédents médicaux;
  - examen;
  - analyse de la démarche;
  - évaluation des orthèses du pied.
- Le nom et les compétences du spécialiste en orthèses du pied ou du laboratoire qui a moulé vos pieds.
- Une réclamation remplie, signée et datée ainsi que la facture originale confirmant que les orthèses du pied ont été livrées et que les frais\* ont été payés en totalité.

\*Le remboursement sera effectué selon les conditions de votre régime et en fonction des frais usuels et coutumiers normalement engagés dans la localité où le service a été fourni.

## Principaux professionnels de la santé qualifiés

	Québec	Ontario	Autres provinces
<b>Professionnels de la santé qualifiés</b>	- Médecin - Podiatre	- Médecin - Orthésiste dûment autorisé - Podiatre - Podologue - Podo-orthésiste dûment autorisé	- Médecin - Orthésiste dûment autorisé - Podiatre - Podo-orthésiste dûment autorisé
<b>Spécialistes et laboratoires spécialisés en orthopédie dûment autorisés</b>	- Laboratoire détenant un permis délivré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) où travaille un orthésiste qui est un membre en règle de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) - Podiatre	- Orthésiste dûment autorisé - Podiatre - Podologue - Podo-orthésiste dûment autorisé	- Orthésiste dûment autorisé - Podiatre - Podo-orthésiste dûment autorisé

Un professionnel de la santé qualifié est une personne qui exerce dans le cadre d'expertise de sa profession.

## Examen biomécanique

Pour déterminer le besoin médical et assurer que vous receviez les soins les plus appropriés, le professionnel de la santé qualifié effectuera un examen complet, qui pourrait prendre jusqu'à une heure. Vous trouverez ci-dessous plus de détails concernant cet examen.

**Antécédents médicaux :** Revue complète de vos antécédents médicaux, des symptômes, des blessures subies par le passé et de vos habitudes de vie (emploi et activités). Le professionnel de la santé procédera également à une analyse de vos chaussures, à savoir si elles vous conviennent et si leur style est adapté. Il examinera aussi votre façon de les porter.

**Examen :** Évaluation manuelle complète des membres inférieurs, y compris la structure du pied, l'alignement et la force, l'amplitude du mouvement et la détection des anomalies.

**Analyse de la démarche :** Le professionnel de la santé vous observera lorsque vous marchez afin de détecter les compensations ou les anomalies.

**Évaluation des orthèses du pied :** Le professionnel de la santé déterminera les traitements possibles et expliquera de quelle façon le traitement répondra à vos besoins personnels.

## Fabrication d'orthèses du pied sur mesure nécessitant un moule

Un moule est un modèle en trois dimensions (volumétrique) du pied conçu pour reproduire les contours plantaires de votre pied. Un moule en trois dimensions du pied est nécessaire afin de réaliser une vraie orthèse du pied sur mesure.

Les techniques de moulage en trois dimensions acceptées sont la prise d'empreintes dans la mousse, la pantoufle moulée dans du plâtre de Paris, la numérisation par contact et le balayage au laser.

Les données tirées de l'analyse de la pression du pied sur le tapis (2D) ne reproduisent pas l'anatomie en 3D de la plante du pied, et ne permettent donc pas de créer un moule en 3D.\* Par conséquent, les frais qui y sont liés ne sont pas considérés comme des frais admissibles.

\*Source : accap.ca

## Information à communiquer au patient

Le professionnel de la santé qualifié doit expliquer :

- ☑ De quelle façon se déroulera l'adaptation à vos nouvelles orthèses du pied
- ☑ Quand revenir voir le professionnel de la santé pour un suivi ou des ajustements
- ☑ Comment prendre soin des orthèses pour les conserver longtemps
- ☑ Les caractéristiques des chaussures nécessaires au port des orthèses du pied

## Fabrication des orthèses du pied

Les orthèses du pied sur mesure doivent être composées entièrement de matières premières moulées directement à votre pied. Dans la plupart des cas, le délai minimum entre votre examen et les essayages est d'une semaine. Les semelles intérieures courantes et de série ne sont pas considérées comme des orthèses sur mesure puisque ce sont des semelles préfabriquées.

## Livraison des orthèses du pied

Les orthèses du pied doivent être ajustées à votre pied et à vos chaussures et votre façon de marcher avec les orthèses du pied doit être évaluée. Un suivi doit être offert et, préférablement, celui-ci devrait être prévu dans un délai de 2 à 6 semaines et effectué par le même professionnel.

## Vous devriez éviter d'acheter des orthèses du pied dans les cas, les endroits ou des gens suivants :

- Les stands temporaires ou les kiosques de produits de santé dans les centres commerciaux ou les magasins à rayons; dans des expositions à la maison, des salons professionnels ou de sport et sur Internet.
- Les gens qui se présentent à votre domicile ou sur votre lieu de travail pour faire du démarchage ou des fournisseurs qui offrent des orthèses du pied à toute la famille sans évaluer chaque membre de celle-ci.
- Chez un patient de moins de 5 ans, les orthèses du pied ne sont pas courantes. Bien des blessures à l'ossature ou aux tissus mous qui doivent être traitées au moyen d'orthèses du pied sur mesure ne se manifestent que lorsque la personne est plus âgée. Cependant, lorsqu'un traitement à un âge précoce est nécessaire, une ordonnance délivrée par un médecin ou un pédiatre est requise.
- Les professionnels de la santé qui ne portent aucune attention à vos chaussures. L'efficacité des orthèses du pied est à son maximum dans des chaussures qui sont bien ajustées et qui conviennent aux habitudes de vie de la personne qui les porte.
- Les rabais « deux pour un » et les offres gratuites à l'achat d'orthèses du pied. Certains fournisseurs se servent de ces incitatifs pour gonfler le prix d'une orthèse.
- Les fournisseurs qui n'ont pas de qualification.
- Les fournisseurs qui vous recommandent d'aller voir un médecin de leur choix au lieu de vous orienter vers votre médecin de famille.
- Les fournisseurs qui vous poussent à acheter des produits ou des services additionnels dont vous n'avez pas besoin.
- Les fournisseurs qui vous suggèrent de leur fournir un formulaire de demande de règlement signé et de l'information sur votre police d'assurance collective. Assurez-vous de remplir et de poster votre propre demande de règlement afin d'être au courant de ce qu'elle contient.

Source : Pedorthic Association of Canada



Si vous êtes témoin d'un acte frauduleux ou soupçonnez un tel acte de la part d'un fournisseur dentaire ou de la santé, vous pouvez facilement, et en toute confidentialité, le rapporter au Services d'enquête de iA Groupe financier ou à l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP).

**Services d'enquête de  
iA Groupe financier**  
1 866 789-3938

**Association canadienne  
des compagnies d'assurances  
de personnes**  
[accap.ca/antifraude](http://accap.ca/antifraude)

## ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

[ia.ca](http://ia.ca)